

## **policiers lausannois: pour une plus grande reconnaissance de l'expérience du terrain**

**Après la mise en place d'une police urbaine de proximité et de la démarche éthique, la Municipalité de Lausanne souhaite aujourd'hui reconnaître davantage l'expérience de ses policiers. Elle propose une réforme en profondeur du statut des policiers communaux, qui entérine un nouveau système d'évolution professionnelle. Par ailleurs, une commission de déontologie complètera la charte éthique.**

La modernisation de la sécurité publique se poursuit à Lausanne. En prolongement du concept de police de proximité (2001) et de la mise en place et du développement d'une démarche éthique (2002), la Municipalité souhaite davantage reconnaître l'expérience du terrain et les compétences des policiers. En collaboration avec l'Association des fonctionnaires de police (AFPL), le commandement du corps et le service du personnel (SPEL), la direction de la sécurité publique et des sports a élaboré un nouveau statut pour les policiers lausannois.

Globalement, cette démarche favorisera l'émergence d'une nouvelle culture d'entreprise, tout en développant l'autonomie et le professionnalisme. En effet, selon un nouveau système d'évolution professionnelle et de promotions, les policiers pourront faire valoir leur expérience du terrain et le développement de leur compétences pour bénéficier d'une progression salariale régulière, sans pour autant prendre des responsabilités de commandement. Les grades (appointé, brigadier, sergent) n'indiqueront dorénavant plus un pouvoir de commandement mais l'ancienneté (5, 10, 15 ans). L'application de ce nouveau système sera supervisée par une commission d'évaluation.

Par ailleurs, afin d'encadrer au mieux les policiers dans leur pratique quotidienne, une charte éthique et un code de déontologie seront élaborés. Une commission examinera les cas déontologiques et disciplinaires de façon complète et rapide et proposera les mesures à prendre, ce qui devrait permettre de responsabiliser davantage les collaborateurs.

Enfin, la réforme du système sécuritaire vaudois implique, à l'instar d'une formation unique, une uniformisation du statut des policiers. Dans ce sens, le nouveau statut rapproche la situation des agents lausannois de celle des membres de la police cantonale. Ainsi, l'indemnité pour inconvénients de fonction et service irrégulier, qui se monte actuellement à 4800 francs par année, passera à 10'200 francs par an, d'ici à 2009, et sera indexée au coût de la vie. Pour rappel, tous les policiers vaudois et valaisans sont déjà formés de façon centralisée, depuis 2006, à l'Académie de police de Savatan. Les premières mesures, ainsi que le nouveau règlement du corps de police, pourraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

La direction de la sécurité publique et des sports

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, tél. 021 315 32 00**
- **Gérald Hagenlocher, commandant du corps de police, tél. 021 315 33 00.**

*Le préavis n° 2007/23 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 18 avril 2007



Hôtel de Ville  
case postale 6904  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 25 50  
fax 021 315 20 05  
[infopresse@lausanne.ch](mailto:infopresse@lausanne.ch)